

Travaux RD 7C suite à un affaissement de l'accotement

Réouverture de la circulation



Au vu de la nécessité de mettre en sécurité la route départementale 7C suite à un affaissement de l'accotement sur la commune, un arrêté départemental a été pris pour la mise en place d'une déviation dont vous trouverez le plan ci-après :



Ces dispositions rentreront en vigueur du **vendredi 29 janvier 2021 à 9h30 et resteront applicables jusqu'au vendredi 30 juillet 2021**, date à laquelle les conditions normales de circulation seront rétablies.

Ces contraintes seront maintenues sur toute la période de jour comme de nuit.

Collectes OM et TRI : la collecte est reprise normalement.

Merci de votre compréhension.

Veillez trouver ci-après l'arrêté départemental n°37/21 :

«ARRETE TEMPORAIRE 37-21 (d7c) POUCHARRAMET.pdf»